

Covid-19: tests obligatoires pour aller en Corse pendant les fêtes

L'obtention d'un test négatif au Covid-19 sera une condition requise à compter du 19 décembre et jusqu'au 8 janvier pour toutes les personnes âgées de plus de onze ans.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 44 minutes



L'aéroport de Bastia. PASCAL POCHARD-CASABIANCA / AFP

Les personnes souhaitant se rendre en Corse durant les fêtes de fin d'année devront avoir fait un test PCR ou antigénique 72 heures avant d'embarquer sur un bateau ou dans un avion vers l'île méditerranéenne, a annoncé samedi le préfet.

L'obtention d'un test négatif au Covid-19 sera une condition requise à compter du 19 décembre et jusqu'au 8 janvier pour pouvoir se rendre en Corse pour toutes les personnes âgées de plus de onze ans, ont précisé le préfet, Pascal Lelarge, et la

directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse, Marie-Hélène Lecenne lors d'une conférence de presse à Ajaccio.

Ils ont indiqué avoir mené une *«large consultation»* avec les acteurs économiques et sanitaires de l'île avant d'arriver à ces mesures. *«Cette obligation va consister à réaliser un test dans les 72 heures avant l'embarquement. Nous considérons que la très grande disponibilité de tests, que ce soit PCR ou antigéniques, ne doit pas poser de difficulté aux visiteurs»*, a expliqué le préfet.

Si les résultats de ces tests ne seront pas directement demandés par les différentes compagnies aériennes ou maritimes aux passagers, ces derniers devront remplir une attestation sur l'honneur avant d'embarquer certifiant qu'ils ne sont pas positifs au Covid-19 et ne présentent pas de symptômes. *«Les personnes devront avoir sur elles et pouvoir présenter, en cas de contrôle de police, un justificatif du laboratoire ou de la pharmacie prouvant qu'ils ont passé le test»*, a souligné le préfet. Toute infraction sera punie d'une amende de 135 euros.

Pour s'assurer de la bonne marche de ce dispositif, des contrôles seront mis en place dans les ports et aéroports insulaires, à l'arrivée et au départ. Le système se veut toutefois plus souple que celui mis en place dans les territoires d'outre-mer (Réunion, Guadeloupe etc...) où les voyageurs en provenance de France métropolitaine doivent justifier d'un test négatif car il ne pourra pas donner lieu à un refus d'embarquement stricto sensu.

Pour justifier la mise en place de cette nouvelle mesure en Corse, la directrice de l'ARS a mis en exergue la *«situation très particulière»* de l'île où le taux d'incidence du virus a fortement diminué, au moment où des flux importants de visiteurs sont attendus en provenance de territoires où le taux d'incidence est encore élevé.

Lors de la première vague de Covid-19 au printemps, la Corse avait été particulièrement touchée. Au total, 138 personnes sont mortes sur cette île de 340.000 habitants depuis le début de l'épidémie (dont 49 depuis septembre), selon l'ARS.

À voir aussi - Covid-19: l'OMS appelle à ne pas relâcher la vigilance pendant les fêtes